

Étaient présents: R.LELIEVRE D.GRAND P.FOUBERT B.LEBOUC M.CHANOT R.DELAUNAY L.DUVAL. C.FERAULT J.FLANDRIN C.GUYONNET-PAYEL M.LAMBERT C.PICHEREAU.:

**Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023 :**

Décision : approuvé à l'unanimité

**- Vente stères de bois au plus offrant (1 seule offre reçue à 32 euros le stère)**

L'unique offre, à 32 euros le stère, présentée par M. Mme RUSSEL a été retenue

**- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux (obligation issue de la loi 3 DS)**

Maître Bernard BOULIOU, Avocat honoraire et ancien bâtonnier du barreau de Laval ; a été désigné à l'unanimité.

**- Adhésion au groupement de commande d'achat et de fourniture d'électricité auprès de TEM (Territoire Énergie Mayenne)**

Monsieur le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024. Ce groupement repose actuellement sur deux conventions en fonction des différentes puissances proposées (tarifs anciennement bleu et jaune). Afin de procéder à une simplification, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes fondé sur une seule et même convention constitutive regroupant toutes les puissances d'abonnement. Dans le cadre de ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés en résultant et de leur suivi, notamment technique. Afin de formaliser l'adhésion et de préparer le renouvellement de l'accord-cadre en cours d'exécution, il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue au début de l'année 2024.

Décision: approuvé à l'unanimité

**- Cession de la caserne des Pompiers au SDIS**

Le département de La Mayenne demande la cession à titre gracieux de la Caserne des Pompiers de Lignièrès-Orgères

Décision: le conseil a donné son accord de principe sous réserve de connaître les modalités de cette cession : quid de la caserne si un jour il ne devait plus en avoir, quid des frais de bornage et de géomètre.

**- Achat éventuel d'une brosse de désherbage à conducteur marchant**

M. Le Maire propose l'achat d'une machine pour le désherbage d'un montant de 2.901,60 euros TTC

Décision: accepté à l'unanimité

**- Recensement INSEE 2024 (désignation coordonnateur communal)**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la population de Lignièrès-Orgères sera recensée du 18 janvier au 17 février 2024 et qu'il convient de désigner un coordonnateur communal. M. le Maire propose de désigner Mme Isabelle PIEDNOIR et de l'autoriser à procéder au recrutement de 2 voire 3 agents recenseurs selon le nombre de districts qui sera créé.

Décision: accepté à l'unanimité

**- Création d'un poste d'agent technique en CDD d'un an pour l'école et la cantine en raison de l'augmentation des effectifs et augmentation de la durée de travail d'un agent technique**

M. Le Maire expose qu'à la rentrée prochaine, il y aura au moins 64 élèves à l'école dont 26 voire 28 enfants en maternelle, 16 en CP CE1 et 22 en CE2 CM1CM2 et que compte tenu de ces effectifs, il est nécessaire d'apporter du personnel supplémentaire

Il est proposé d'augmenter les heures d'un agent technique qui viendrait en renfort à la garderie à partir de 8 heures - son temps de travail (annualisé) passerait à 24 h 08 centième d'heure.

Décision: accepté à l'unanimité

Il est proposé de créer un CDD d'un an qui viendrait en renfort à la cantine - horaire proposé 11 h 15 / 13 h 45 soit 2 h 30 mn. L'horaire de 11 h 15 permettrait que la personne recrutée aille chercher les repas à la cantine ce qui libérerait l'agent technique qui y va tous les jours.

Décision: accepté à l'unanimité

**- Création des nouvelles voies pour l'adressage**

Par délibération du 8 Juillet 2021, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

DESIGNATION VOIES CREEES	DESIGNATION VOIES CREEES	DESIGNATION VOIES CREEES
Route de Joué du Bois	Chemin du Tertre	Route de Magny
Chemin de la Géromière	Route de la Courtinière	Chemin de la Boucherie
Route de l'Olivierie	Route de Pré En Pail	Impasse de la Boucherie
Chemin de la Gendrie	Chemin de la Verrerie	Route de Saint Patrice
Chemin de l'Etre Royal	Chemin Domaine de Monnaie	Chemin de la Blutellerie
Chemin de la Haie au Roy	Chemin de Belle Monnaye	Chemin de la Gallière
Chemin de la Bersonnerie	Route de Bellevue	Chemin du Gué
Chemin de la Cornière	Chemin de Moulin Lassue	Rue du Lavoir
Route des Noës	Chemin de la Noë Huchet	Route de Chérizé
Impasse des Noës	Route de Resné	Impasse du Mesnil
Route de Monthard	Route de la Vacherie	Chemin du Mesnil
Impasse du Grand Monthard	Chemin de la Vacherie	Place d'Orgères
Chemin du Sacré-Coeur	Chemin de la Jostière	Chemin de la Nellière
Impasse du Petit Monthard	Chemin de Resné	Route du Feugeray
Chemin de la Chauvinière	Route de la Fouchardière	Route d'Orgères
Route de Yeaux	Chemin de la Godardière	Chemin du Gassel
Route de Ciral	Route de Couptrain	Chemin de l'Ormière
Chemin de la Géloudière	Chemin de la Rossignolière	Route de la lambercière
Chemin de la Boisnière	Route de la Vannerie	Chemin du Plessis
Chemin de la Choletterie	Chemin de la Vannerie	Route du Champ Cornu
Route de Bouze	Chemin de la Tripellière	Route de la Motte
Chemin de Bouze	Chemin de la Maison Neuve Sud	Chemin du Rouilly
Route de la Trévannièrre	Chemin de la Croix Guillaume	Chemin de la Chevalerie
Chemin de la Charbonnerie	Chemin de la Bicterie	Chemin de Beauvais
Route de la Noë Besniard	Route de Saint Calais	Chemin de la Brousse
Chemin de la Noë Besniard	Impasse des Senaillères	L'Etre Royal remplace l'Etre au Roy
Route de la Haie Portée	Route de Saint Morice	Chemin de la Patricière
Chemin de Barbelinge	Chemin de la Rivière	Chemin des Vallées
Chemin de la Rouairie	Chemin de la Touchefouillère	Impasse du Coudray
Route de la Pâquerie	Impasse de la Touchefouillère	Route du Coudray
Chemin de la Fenderie	Route de Saint Ursin	Chemin des Souchets
Route des Etinoux	Route de Cadin	Chemin de Cadin
Chemin du Grand Etinoux	Chemin des Noës	

*Décision: adopté à l'unanimité (à l'exception de Philippe FOUBERT qui avait quitté la séance pour raison personnelle)*

**- Boulangerie**

N. Le Maire est chargé de relancer la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour obtenir le plus rapidement possible leur étude de faisabilité.

M. le Maire est également chargé de faire le nécessaire pour récupérer le logement de la Poste toujours occupé par les anciens boulangers.

Questions diverses :

- Bilan journée citoyenne du 17 juin, demande des participants (achat de bancs, plantations à la salle de convivialité...)

- le planning des permanences (horaires de 9 h à 11 h) pour le dépôt de pain durant les congés de l'agent de l'agence postale (du 25 juillet au 12 août) a été fait

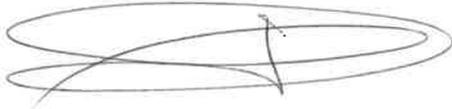
- 80 ans de la Libération de Lignières et Orgères les 13 et 14 août 1944 : proposition d'animations dédiées pour cet anniversaire;

M.Christian FERAULT a présenté ses idées pour organiser une cérémonie le 14 août 2024 - il en sera débattu en septembre.

- Constitution d'une Association pour la sauvegarde et la rénovation de notre chapelle dite "du Calvaire". Une réunion sera organisée en septembre et ouverte au public.

À Lignières-Orgères, le 05 juillet 2023

La Secrétaire de séance,



Isabelle Piednoir



Le Maire,



Raymond LELIEVRE